



Ball Corporation

Code de conduite mondial des fournisseurs



INTRODUCTION

Chez Ball Corporation, nous croyons que notre engagement envers une intégrité sans compromis définit la façon dont nous menons nos activités, à tous les niveaux de notre organisation mondiale et dans chaque région. Nous sommes fiers du travail que nos employés accomplissent quotidiennement pour maintenir notre culture de conformité, préservant le temps et l'énergie que nous investissons collectivement dans notre entreprise.

Avec un héritage remontant à 1880, fondé sur les principes de confiance et d'intégrité, nous maintenons un engagement continu à répondre aux besoins de nos clients, partenaires et communautés mondiales de la manière la plus éthique. Alors que nous continuons à tracer la voie à suivre, il est de plus en plus important d'avancer de la bonne manière.

Le code de conduite mondial des fournisseurs décrit les attentes en matière de conduite éthique de Ball pour tout tiers qui fait affaire avec Ball, y compris, mais sans s'y limiter, nos fournisseurs, distributeurs, sous-traitants et agents, ainsi que leurs employés respectifs (nos « Partenaires de la chaîne d'approvisionnement »). Ce document est conforme au Code de conduite d'éthique professionnelle de Ball. Le Code du fournisseur ne remplace aucune disposition plus spécifique d'un contrat particulier et, en cas d'incohérence entre le présent Code et toute autre disposition d'un contrat particulier, les dispositions spécifiques du contrat prévaudront.

Nous attendons de nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils prennent des mesures raisonnables pour communiquer ces attentes à l'ensemble de leur organisation et de leur chaîne d'approvisionnement afin que les normes et les attentes de ce Code des fournisseurs soient respectées. En particulier, ce Code de conduite mondial des fournisseurs doit être mis à la disposition de tous les employés et sous-traitants qui travaillent pour Ball.



CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE



FAIRE CE QUI EST JUSTE

POTS-DE-VIN ET CORRUPTION

L'honnêteté des relations entre partenaires commerciaux est essentielle à des relations commerciales saines. Ball cherche à accorder une considération juste et égale à tous les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement potentiels et existants, et à fonder ses décisions sur des critères objectifs tels que le prix, la qualité et la capacité de service ainsi que la fiabilité et l'intégrité. Nous attendons de nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils fassent preuve des mêmes normes éthiques élevées et qu'ils mènent toutes les transactions commerciales avec intégrité et équité. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de pots-de-vin et de corruption, y compris la FCPA, UKBA, ainsi qu'aux lois applicables régissant le lobbying, les cadeaux, les dons, l'embauche, les paiements aux agents publics et la lutte contre le blanchiment d'argent. Nous attendons de nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils n'accordent aucune faveur personnelle sur les prix, les indemnités promotionnelles, l'assistance marketing ou qu'ils fournissent quoi que ce soit de valeur pour conserver des affaires ou obtenir un avantage commercial. Lorsque vous faites des affaires avec Ball, il est interdit de donner ou de recevoir des pots-de-vin, des pots-de-vin ou des avantages inappropriés similaires de quelque nature que ce soit, y compris les « paiements de facilitation » versés aux représentants du gouvernement ou à tout autre tiers pour aider à faciliter ou à accélérer un processus de routine.

CONFORMITÉ AVEC LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement de Ball sont tenus de se conformer aux réglementations applicables en matière de commerce et d'importation. Lorsqu'ils travaillent sur les activités de Ball, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement sont également tenus de se conformer aux réglementations commerciales américaines, le cas échéant. Plus précisément, ces réglementations exigent que les affaires ne soient pas menées au nom de Ball avec des personnes, des entités ou des pays en violation des sanctions ou des embargos américains. De plus, nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement sont tenus de se conformer aux sanctions imposées par d'autres pays et entités, y compris, mais sans s'y limiter, les Nations Unies, l'Union européenne et le Royaume-Uni. En ce qui concerne les activités de Ball, lorsque nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement approvisionnent directement ou indirectement l'entreprise américaine, il leur est également interdit de participer à des boycotts qui ne sont pas sanctionnés par le gouvernement américain.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent permettre aux employés de s'associer librement, de négocier collectivement et de chercher à être représentés conformément aux lois et réglementations. Cela inclut de permettre aux employés de

communiquer ouvertement et de partager leurs griefs avec la direction concernant les conditions de travail sans crainte de représailles ou de harcèlement.

COMPÉTITION JUSTE

Ball attend de tous les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils mènent leurs activités en pleine conformité avec les lois applicables en matière de concurrence. Ces lois visent à promouvoir une concurrence

libre et loyale au bénéfice des consommateurs. Les actions interdites comprennent, mais sans s'y limiter, l'abus d'une position dominante sur le marché ainsi que tout accord ou entente entre des parties commerciales qui affectent les prix, et peuvent également inclure ce qui suit:

- Fixation des prix
- Répartition du marché
- Boycottages de groupe
- Non-débauchage et fixation des salaires
- Maintien du prix de revente
- Discrimination illégale sur les prix ou restrictions au commerce
- Échanger des informations sensibles

SIGNALEMENT DES PROBLÈMES DE CONFORMITÉ

Ball s'attend à ce que les partenaires de la chaîne d'approvisionnement établissent des mécanismes efficaces pour recevoir et répondre aux préoccupations liées aux sujets abordés dans ce Code des fournisseurs. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent mettre en place des politiques et des procédures anti-représailles pour protéger les employés contre les représailles suite à une préoccupation de bonne foi. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent prendre des mesures raisonnables pour coopérer aux enquêtes de Ball.

Les employés des Partenaires de la chaîne d'approvisionnement peuvent faire part de leurs préoccupations concernant les attentes énoncées dans le présent Code des fournisseurs à la ligne d'assistance téléphonique de l'Alliance de conformité de Ball. Les numéros d'urgence sont gérés par un tiers indépendant et sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Visitez ballcompliancehotline.com pour soumettre un rapport en ligne et pour accéder aux numéros sans frais locaux.

LE RESPECT DE CHACUN

Ball comprend l'importance de son rôle dans une société mondiale et s'engage depuis longtemps à respecter les droits de l'homme. Nous attendons de nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils fournissent un environnement de travail équitable et sûr et qu'ils adhèrent aux principes énoncés dans cette section.

DROITS DE L'HOMME

Ball s'engage à respecter les droits de l'homme de ses employés et à les traiter avec dignité et respect. Nous attendons de nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils partagent le même respect des droits de l'homme, y compris les principes reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies et conformément à la loi applicable. Nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent être familiarisés avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et doivent faire preuve de diligence raisonnable pour identifier, prévenir, atténuer et traiter les impacts négatifs réels ou potentiels sur les droits de l'homme à travers leurs activités.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Ball s'engage à promouvoir un environnement de travail inclusif qui libère les qualités, les valeurs et le potentiel uniques de chaque employé. Nous

attendons de nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils créent un environnement inclusif qui favorise la diversité des perspectives et des expériences. En outre, nous attendons de tous les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils s'emploient activement à développer et à conserver une main-d'œuvre diversifiée et inclusive et qu'ils s'engagent en faveur de la diversité vis-à-vis de leurs propres fournisseurs.

PAS DE DISCRIMINATION

Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement sont tenus de maintenir un environnement de travail inclusif qui attire et retient une main-d'œuvre talentueuse et diversifiée. Pour assurer notre succès dans l'établissement d'un environnement de travail positif, les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent fournir et favoriser un lieu de travail diversifié, équitable et inclusif. Cela comprend l'interdiction de toute forme de discrimination liée à la race, l'origine ethnique, la couleur, la croyance, le sexe, l'âge, l'origine nationale, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le handicap, les informations génétiques, le statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée. par des exigences légales applicables ou une politique d'entreprise spécifique.



PRÉVENTION D'ABUS DE SUBSTANCES

Ball s'attend à ce que les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement soient pleinement alertes et capables d'assumer leurs responsabilités professionnelles. Lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de Ball ou qu'ils mènent des activités pour ou en relation avec Ball, les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement ne doivent pas consommer ou être altérés par la consommation d'alcool, de substances illégales ou de tout ce qui pourrait altérer leur jugement.

CONFORMITÉ AVEC LES LOIS SUR LES SALAIRES ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Ball promeut une norme de « tolérance zéro » pour le recours au travail des enfants ou au travail forcé ou pour les pratiques de traite des êtres humains, et nous avons les mêmes attentes vis-à-vis des entreprises menées par nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement sont tenus de mener leurs activités conformément aux lois et réglementations applicables en matière d'emploi et de droits de l'homme. Entre autres choses, nous attendons de nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils s'engagent à respecter les lois sur l'âge légal de travail, les salaires et les heures de travail et à s'assurer qu'aucune forme d'esclavage et de traite des êtres humains ne soit présente dans leurs chaînes d'approvisionnement et leurs entreprises.

BALL EXIGE QUE SES PARTENAIRES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT:

Respectez la Loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015, la Loi californienne sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement de 2010, la Loi ouïghoure sur la prévention du travail forcé de 2021 et d'autres lois similaires, le cas échéant. La déclaration de Ball sur le respect de ces lois est disponible [ici](#). Ball exige également que tous les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement certifient leur conformité à la Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement.

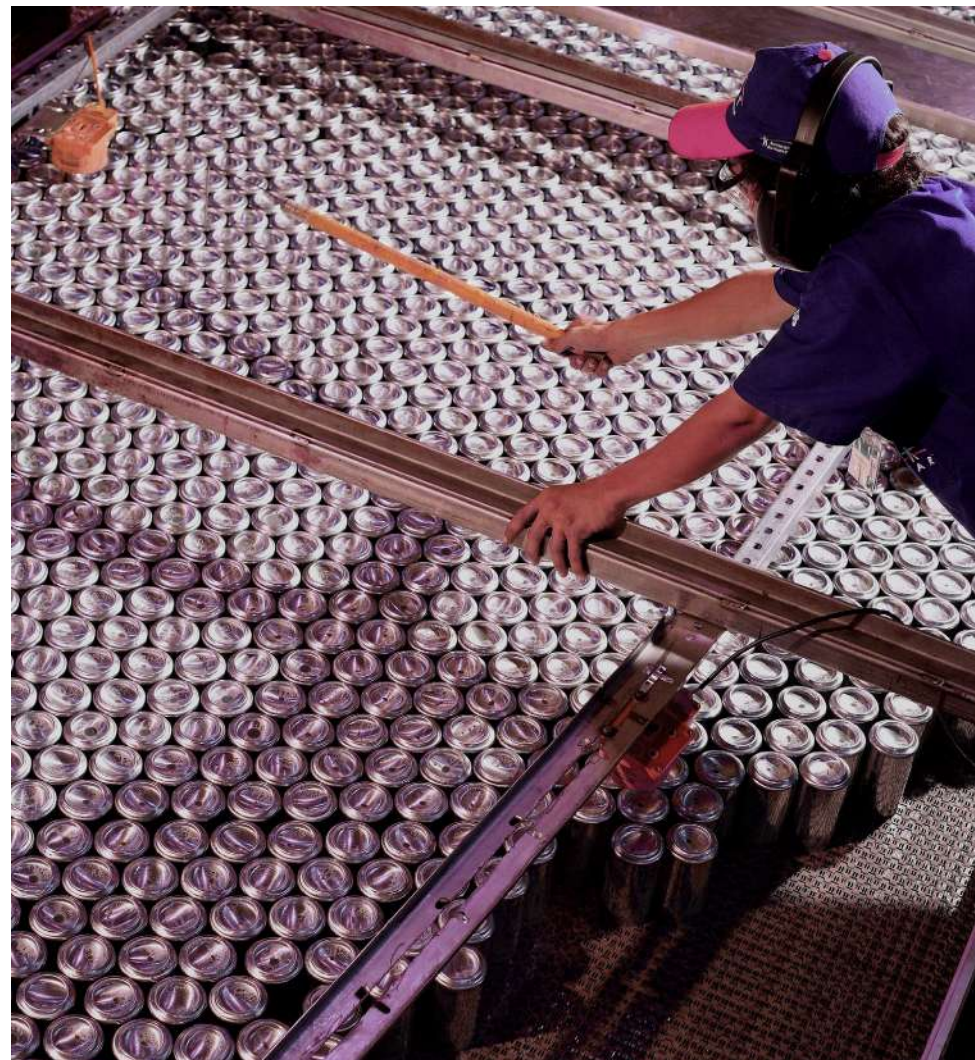
Se conformer à sa politique sur les minerais de conflit. Ball exige également de tous les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils fournissent des documents pertinents démontrant la conformité à la certification de Ball en matière de minerais de conflit.

Se conformer aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à d'autres lois similaires sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption englobées dans les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Ball s'engage à intégrer ces normes dans sa stratégie, sa culture et ses opérations quotidiennes.

HARCÈLEMENT, VIOLENCE ET ARMES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Ball s'engage à maintenir un environnement de travail sûr, exempt de violence et de comportement menaçant. Nous attendons de nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils interdisent tout comportement hostile ou abusif, toute menace ou tout acte de violence, ainsi que la possession d'armes interdites à l'intérieur de leurs locaux ou pendant les activités de la société,

conformément à la loi. Ball s'attend à ce que les employés des Partenaires de la chaîne d'approvisionnement soient traités avec dignité et respect et ne fassent l'objet d'aucune forme de traitement contraire à l'éthique, de menaces de violence ou d'autres formes de harcèlement physique, mental ou sexuel.



DURABILITÉ ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

QUALITÉ DES PRODUITS

Dans toutes les différentes divisions de Ball, notre succès à long terme repose sur la fabrication de produits de haute qualité. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent avoir des processus d'assurance qualité pour livrer un produit dont la qualité satisfait ou dépasse les exigences de Ball. Ball ne fera affaire qu'avec des Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qui produisent, emballent, stockent, expédient ou manipulent les produits

conformément aux bonnes pratiques de fabrication, de distribution et de service professionnel en vigueur dans leurs industries respectives. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement ont la responsabilité de connaître l'origine de toutes les pièces et de tous les matériaux, et de garantir leur authenticité et leurs normes de qualité.

AMÉLIORATION CONTINUE

Les dispositions énoncées dans le présent Code des fournisseurs fournissent les normes minimales attendues des Partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Ball s'attend à ce que les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement s'efforcent de dépasser les meilleures pratiques de l'industrie. Ball encourage et recommande aux Partenaires de la chaîne d'approvisionnement : d'améliorer

continuellement leurs produits et/ou services, de tenir des registres précis de la chaîne d'approvisionnement, d'identifier et de mettre en œuvre des plans d'action pour réduire les impacts environnementaux négatifs et de s'engager à une amélioration continue sur les questions de durabilité.

GESTION DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent établir des systèmes de gestion pour surveiller et traiter en permanence les conditions de travail, y compris l'établissement et l'examen régulier des politiques, des pratiques et du personnel. Ball s'attend à ce que ses Partenaires de la chaîne d'approvisionnement conservent et rendent accessible toute la documentation qui peut être nécessaire pour démontrer la conformité avec ce Code des fournisseurs et s'assurer que cette documentation est exacte, à jour et complète.

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent être en mesure de démontrer leur engagement envers leurs communautés en s'engageant avec elles de manière responsable et en établissant des relations qui favorisent le développement économique, social et environnemental de ces communautés.

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Ball s'efforce d'être un chef de file en matière de responsabilité environnementale et la santé et la sécurité au travail sont l'une de nos priorités. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent intégrer les exigences de gestion de la santé et de la sécurité dans les processus commerciaux. Les pratiques ou conditions non conformes doivent être corrigées pour fournir un environnement de travail sûr conformément aux lois et réglementations applicables, et des politiques doivent être mises en œuvre pour minimiser les accidents et les blessures.

Conformément à la grande valeur que Ball accorde à la protection de notre environnement et à la préservation des ressources limitées de la Terre, notamment en minimisant les risques environnementaux associés à l'impact des émissions atmosphériques et à l'utilisation et à la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets d'exploitation, nous attendons de nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils se conforment strictement à la lettre et à l'esprit des lois et réglementations environnementales applicables et qu'ils élaborent et mettent en œuvre des plans pour corriger toute pratique ou condition de non-conformité. .

Le cas échéant, les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent s'engager à fonctionner de manière respectueuse de l'environnement, notamment en réduisant, mesurant et signalant leur impact environnemental afin d'atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés aux chaînes d'approvisionnement et aux opérations.

PROTECTION DE BALL

Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement sont responsables de la protection des informations confidentielles et des actifs intellectuels de Ball et doivent maintenir la sécurité physique et électronique de toutes les informations sensibles. Les employés des Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent faire preuve d'une extrême prudence dans la protection de tous les types d'informations sensibles.

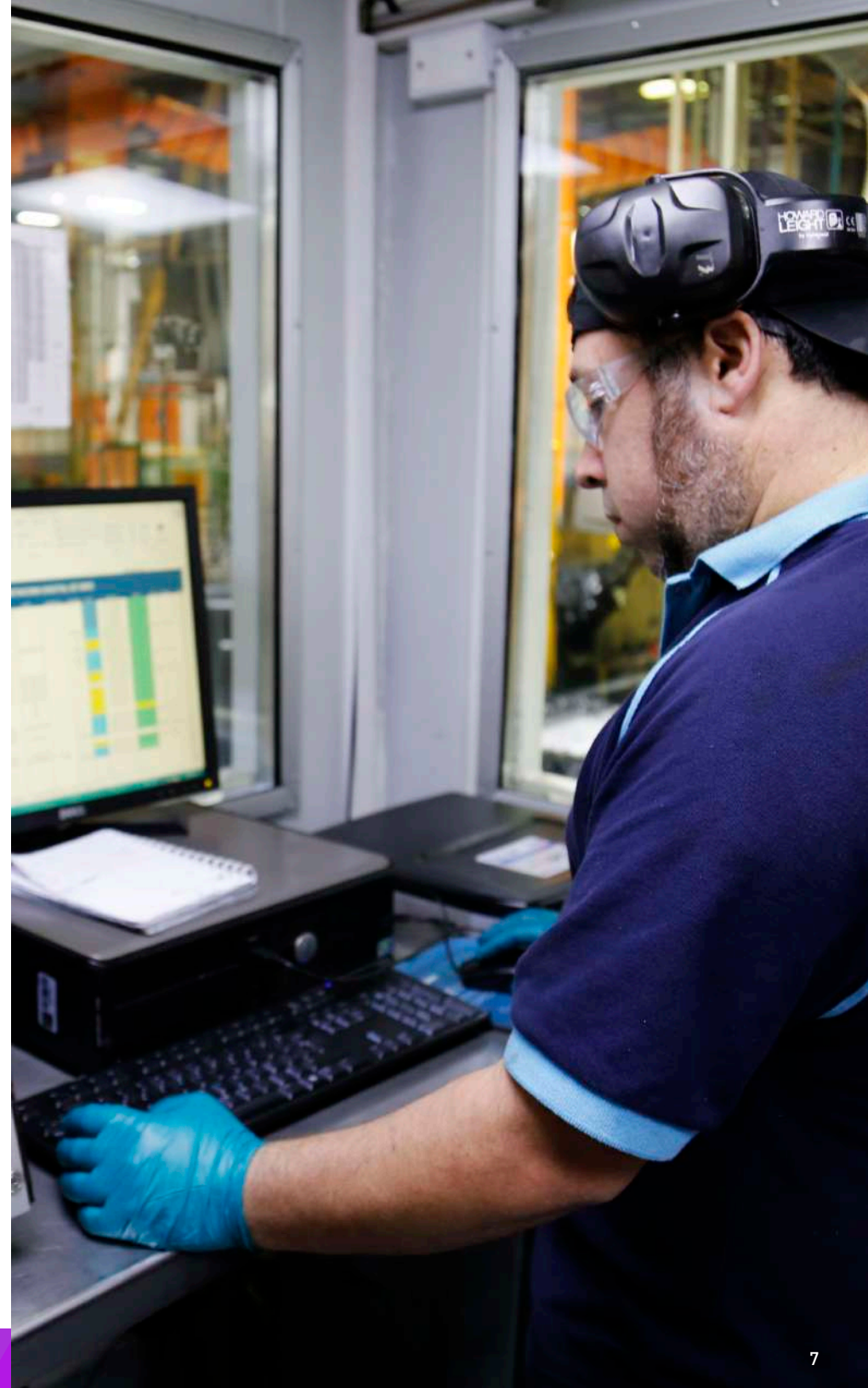
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET UTILISATION DES INFORMATIONS

Ball s'engage à protéger les informations personnelles de toutes les personnes travaillant avec nous. Cela inclut la protection des informations personnelles des employés, sous-traitants, clients, fournisseurs et visiteurs. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent protéger toutes les informations et données reçues de et lors de leurs relations commerciales avec Ball conformément aux pratiques de sécurité reconnues, aux obligations contractuelles et aux lois applicables. Ces informations et données doivent toujours rester confidentielles et ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'objectif commercial pour lequel elles ont été fournies ou mises à disposition. De plus, les informations obtenues auprès de Ball, ou concernant les employés, clients, fournisseurs, consommateurs et autres Partenaires de la chaîne d'approvisionnement de Ball, ne doivent être collectées, traitées, utilisées, stockées et conservées que si nécessaire et conformément à toutes les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données.

Si un Partenaire de la chaîne d'approvisionnement collecte, traite, utilise, stocke ou conserve des informations personnelles ou exclusives à la demande de Ball ou au nom de Ball, ce Partenaire de la chaîne d'approvisionnement devra accepter certaines obligations contractuelles avec Ball pour s'assurer qu'il est conforme aux normes de Ball et aux lois applicables concernant la protection de ces informations personnelles. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement qui ont eu accès aux informations confidentielles ou exclusives de Ball dans le cadre de la relation commerciale ne doivent pas partager ces informations avec qui que ce soit, sauf autorisation de Ball.

Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement ne peuvent pas divulguer les informations confidentielles ou exclusives de Ball à des personnes extérieures à leurs organisations, ni divulguer ces informations au sein de leurs propres organisations, sauf sur une base stricte de « besoin de savoir » ou de « besoin d'utiliser » aux fins prévues par Ball.

Veuillez vous référer à nos [Conditions d'utilisation et politique de confidentialité](#) pour plus d'informations.



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chez Ball, nous sommes transparents dans nos relations commerciales et évitons les situations conflictuelles, biaisées ou préjudiciables aux meilleurs intérêts et à la réputation de Ball.

Dans les transactions commerciales et les relations impliquant Ball, les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement sont tenus de rester libres de toute influence inappropriée découlant d'arrangements personnels, commerciaux ou autres qui pourraient créer un conflit d'intérêts réel ou perçu. Tout conflit potentiel doit être rapidement signalé à Ball et examiné avant de mener ou de continuer à faire affaire avec Ball.

CADEAUX ET POURBOIRES

Il est interdit aux employés de Ball de donner ou de recevoir des cadeaux, des paiements ou d'autres avantages ou objets de valeur qui pourraient influencer ou sembler influencer une décision commerciale. Nous demandons à nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement de respecter cette politique et de s'abstenir d'offrir à tout employé de Ball (ou à tout membre de la famille d'un employé de Ball) un cadeau ou un autre avantage dont la valeur est supérieure à la valeur nominale. Les repas d'affaires ordinaires et les petites marques d'appréciation sont généralement acceptables, mais les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent éviter d'offrir aux employés de Ball des voyages, des repas fréquents ou des cadeaux coûteux. Les cadeaux en espèces ou équivalents en espèces, tels que les cartes-cadeaux, ne sont jamais autorisés.

DÉLITS D'INITIÉS

Les employés de Ball et d'autres personnes associées à l'entreprise ont souvent accès à des informations matérielles non publiques (communément appelées « informations privilégiées ») sur Ball ou d'autres sociétés avec lesquelles nous faisons affaire. Ces informations peuvent être partagées avec nos Partenaires de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de nos relations commerciales avec Ball. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement ne peuvent pas utiliser ou partager des informations privilégiées sur Ball dans le but de négocier Ball ou d'autres titres ou d'encourager d'autres personnes à le faire. Les informations privilégiées comprennent des informations importantes non publiques sur des questions telles que des contrats importants, des réclamations, des responsabilités, des litiges majeurs, des ventes potentielles, des fusions ou acquisitions, des plans de développement, des activités, des bénéfices, des prévisions et des budgets.

CONFORMITÉ FISCALE

Ball adopte une approche de « tolérance zéro » à l'égard de l'évasion fiscale ou de la facilitation de l'évasion fiscale par une autre personne ou entité. Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement sont tenus de mettre en place des processus raisonnables pour se conformer à la Loi britannique sur les finances criminelles

de 2017 et autres lois applicables pour prévenir toute activité, pratique ou conduite qui pourrait constituer une infraction de facilitation d'évasion fiscale ou une facilitation d'évasion fiscale étrangère.

CONFORMITÉ LÉGALE

Les Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent se conformer à toutes les lois, règles, réglementations et ordonnances applicables de tous les organismes gouvernementaux concernés dans l'exercice de leurs activités.



SUPPLIER SIGNATURE	FOR AND ON BEHALF OF (<i>SUPPLIER COMPANY NAME</i>)	DATE

Code de conduite mondial des fournisseurs
révisé en 2022.

Ball Corporation
9200 W. 108th Circle
Westminster, CO 80021

